

**Question écrite N° 3606****Franchir les barrières financières pour un passage sous-voies vital à Glovelier**  
Géraldine Beuchat (PCSI)**Réponse du Gouvernement**

L'intérêt pour la création d'un passage sous-voie traversant en gare de Glovelier remonte à plusieurs années déjà. En 2018, une étude préliminaire demandée et financée par le Canton du Jura et le Syndicat intercommunal de la Zone d'activités micro-régionale de la Haute-Sorne (ZAM) a été réalisée par les CFF. A l'époque, ni le syndicat intercommunal de la ZAM ni la commune de Haute-Sorne n'avaient souhaité y donner suite, et cela quand bien même le plan directeur régional localisé "ZAIC-ZAM" adopté en novembre 2020 prévoit un passage sous-voie afin de relier la gare de Glovelier à la ZAM. Le sujet a été repris en 2023 dans le contexte de la prochaine implantation d'entreprises dans la zone, en particulier le développement prévu du groupe Richemont.

Il est prévu de mandater les CFF pour réaliser l'étude d'avant-projet. Le Canton est ouvert à subventionner la moitié des coûts de cette étude, pour autant que le syndicat de la ZAM soit d'accord d'en cofinancer l'autre moitié. Il est attendu des CFF dans les prochaines semaines une proposition de mandat d'étude pour la réalisation de cet avant-projet. L'avant-projet serait disponible un an après l'approbation de la convention, approximativement à l'automne 2025. La mise en service de l'ouvrage pourrait intervenir à fin 2029 pour autant que les phases d'études et de réalisation s'enchaînent rapidement. La question du financement de l'investissement est évidemment centrale.

En attendant, les entreprises ont déjà tout intérêt à promouvoir l'utilisation du train qui, lui, n'est pas impacté par les bouchons quotidiens sous les Rangiers. Même sans le passage sous-voie, l'offre ferroviaire, avec un train toutes les trente minutes, est déjà compétitive par rapport à la voiture pour accéder à la ZAM depuis de nombreuses localités.

Aux questions précises posées, le Gouvernement répond de la manière suivante :

- 1. Quelle est la position du Gouvernement jurassien concernant la nécessité d'un passage sous-voies à Glovelier pour favoriser la mobilité durable et soutenir le développement économique de la région ?**

Le Gouvernement est très favorable à la création d'un passage sous-voie permettant de favoriser l'utilisation du train pour accéder à la ZAM. La base légale pour une participation financière du Canton du Jura et des communes pour un tel ouvrage est donnée par la loi cantonale sur les transports publics (LTP ; RSJU 742.21) à son article 18.

- 2. Le Gouvernement envisage-t-il des stratégies spécifiques pour surmonter les obstacles financiers et permettre la réalisation de ce projet crucial ?**

Le Gouvernement est d'avis que le financement d'un tel ouvrage nécessite que plusieurs partenaires s'associent. Il peut être a priori cité, sans ordre d'importance de la contribution attendue : la commune de Haute-Sorne, le syndicat intercommunal de la ZAM, le canton du Jura, les entreprises desservies par le passage sous-voie, les CFF, les CJ, etc. Le montage financier devra être travaillé en parallèle de la réalisation par les CFF de l'étude d'avant-projet évoquée ci-dessus.

3. **Des mesures concrètes pour encourager la participation du secteur privé au financement du passage sous-voies pourraient-elles être envisagées ?**  
Le Gouvernement est évidemment favorable à des participations du secteur privé compte tenu des avantages que ce passage sous-voie apporterait aux entreprises directement desservies. Il est ouvert à examiner toutes solutions allant dans ce sens et sans lesquelles la réalisation de cette infrastructure de mobilité sera difficile.
4. **Comment le Gouvernement compte-t-il résoudre les préoccupations concernant l'éventuel retour de trains directs Delémont-Porrentruy et les implications sur la fréquentation de la gare de Glovelier ?**  
Il est fait référence ici à la circulation éventuelle de trains supplémentaires entre Porrentruy et Delémont, en complément à l'offre RER de base qui relie l'ensemble des localités de la ligne toutes les demi-heures. S'ils étaient introduits, ces trains supplémentaires devraient s'insérer dans le trafic existant sans le modifier, dans l'objectif de réduire les temps de correspondance à Delémont à destination et en provenance de Bâle. Le temps de parcours entre Porrentruy et Delémont serait réduit de quelques minutes seulement par rapport aux trains RER de base compte tenu des contraintes d'exploitation existantes que pose une ligne à voie unique. Une introduction de tels trains, peut-être dans un premier temps aux heures de pointe, dépend tout à la fois de la disponibilité de matériel roulant CFF et des ressources financières pour couvrir les coûts d'exploitation. Les arrêts et croisements intermédiaires seront déterminés par les examens en cours.

Delémont, le 7 mai 2024



Certifié conforme par le chancelier d'Etat  
Jean-Baptiste Maître